



Présidence : Islande

642ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 6 avril 2011

Ouverture : 10 h 15
Clôture : 11 h 25

2. Président : Ambassadeur S. Skjaldarson

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Demande d'assistance pour l'amélioration de la gestion et de la sécurité des stocks sur les sites de stockage d'armes légères et de petit calibre ainsi que de munitions conventionnelles des forces armées de la Bosnie-Herzégovine : Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/84/11), Bosnie-Herzégovine (FSC.DEL/82/11 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposé sur les droits de l'homme et la gestion des crises, y compris la pertinence de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, par Mme Nina Nordberg, chargée de recherche pour le projet : Président, Mme N. Nordberg (FSC.NGO/5/11) (FSC.NGO/5/11/Add.1), Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/83/11), Autriche, République tchèque, Saint-Siège, Finlande, Fédération de Russie

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AU DOCUMENT DE VIENNE PLUS SUR L'EXACTITUDE DES COORDONNÉES DES FORMATIONS, UNITÉS DE COMBAT, FORMATIONS AÉRIENNES ET UNITÉS AÉRIENNES DE COMBAT (non adoptée)

Président, Azerbaïdjan, Fédération de Russie

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Plan d'action national du Gouvernement du Royaume-Uni relatif à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité lancé en novembre 2010* : Royaume-Uni (annexe 1)
- b) *Publication du troisième rapport annuel de la Commissaire indépendante aux plaintes des forces armées, le 31 mars 2011* : Royaume-Uni (annexe 2)
- c) *Réunion du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre, tenue le 5 avril 2011* : Président du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre (Suède)
- d) *Cérémonie organisée à l'occasion de la destruction par la Hongrie de stocks d'armes à sous-munitions, qui s'est déroulée à Erdőkertes (Hongrie), le 24 mars 2011* : Président, Hongrie
- e) *Activité caritative dans le cadre du Marathon de la ville de Vienne, le 17 avril 2011* : Représentant du Centre de prévention des conflits

4. Prochaine séance :

Mercredi 13 avril 2011 à midi, Neuer Saal



642ème séance plénière

FSC Journal No 648, point 4 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Monsieur le Président,

Le 31 mars, le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth, le très honorable William Hague, a lancé le rapport de 2010 sur les droits de l'homme établi par le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth. Ce rapport est maintenant disponible sur le site Internet du ministère. Compte tenu de la question qui vient de faire l'objet d'une discussion des plus intéressantes dans le cadre de notre Dialogue de sécurité, la partie de ce rapport qui porte principalement sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU revêt aujourd'hui un intérêt particulier.

Monsieur le Président,

L'année 2010 a été celle du dixième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. En octobre, nous avons dirigé des négociations au sein du Conseil de sécurité en vue de convenir d'une série d'indicateurs qui permettront, pour la première fois, de suivre la condition de la femme dans les États touchés par un conflit et de mesurer les progrès accomplis par l'ONU et ses États membres dans l'amélioration de la protection et de la participation des femmes. En décembre, nous avons travaillé en étroite coopération avec nos partenaires au Conseil de sécurité afin de convenir d'un mécanisme renforcé de responsabilité pour lutter contre les violences sexuelles dans les conflits armés. Ce mécanisme permettra au Conseil de sécurité d'être informé des parties à un conflit qui ont commis des violences sexuelles et de prendre des mesures de suivi.

Dans le cadre de notre engagement national à protéger les femmes durant un conflit et à promouvoir leur participation au règlement des conflits, le Sous-secrétaire d'État au Parlement, M. Henry Bellingham, ainsi que des collègues du Département du développement international (DDI) et du Ministère de la défense, ont lancé, en novembre, le nouveau Plan d'action national du Royaume-Uni sur les femmes, la paix et la sécurité. Monsieur le Président, distingués collègues, vous vous souviendrez sans aucun doute que nous avons porté cela à l'attention du FCS le 8 décembre 2010. Ce plan décrit comment le Gouvernement adaptera ses politiques et ses programmes pour protéger les femmes et leur donner les moyens de participer à tous les aspects de notre travail en rapport avec les conflits et il est disponible sur le site Internet du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth. Élaboré en consultation avec des partenaires de la société civile et internationaux, le plan comprend des engagements mesurables à faire en sorte d'intégrer des considérations de genre dans notre travail, y compris dans le cadre de la formation aux conflits dispensée par l'Unité

de stabilisation du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, le DDI et le Ministère de la défense, ainsi que du déploiement de femmes officiers d'engagement en Afghanistan, afin de mieux tenir compte des besoins des femmes afghanes dans nos opérations. Le plan comporte également trois stratégies de pays, dont une pour l'Afghanistan.

Merci, Monsieur le Président.



642ème séance plénière

FSC Journal No 648, point 4 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Monsieur le Président,

Dans le contexte de nos obligations au titre du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, en particulier des paragraphes 32 et 33 concernant les libertés fondamentales des membres de nos forces armées et leur protection légale et administrative, je souhaiterais appeler l'attention des États participants sur le récent rapport de la Commissaire aux plaintes des forces armées du Royaume-Uni.

Nous avons précédemment exposé brièvement au Forum le rôle de la Commissaire aux plaintes des forces armées : ce poste a été créé au Royaume-Uni par la Loi sur les forces armées de 2006, avec pour mandat d'examiner toute plainte émanant de membres des forces armées. Mme Susan Atkins, la première Commissaire aux plaintes des forces armées du Royaume-Uni, a été nommée le 1er décembre 2007 pour superviser de manière indépendante le nouveau processus de traitement des plaintes des forces armées. La Commissaire aux plaintes des forces armées a notamment pour rôle de faire rapport tous les ans sur l'équité, l'efficacité et l'efficience du processus de traitement des plaintes des forces armées au Secrétaire d'État à la défense.

Le troisième rapport annuel de la Commissaire indépendante aux plaintes des forces armées a été publié le 31 mars 2011. Il met en évidence les améliorations sensibles apportées au système de traitement des plaintes par le Ministère de la défense et des forces armées au cours des douze mois précédents et des trois premières années de fonction de la Commissaire. La diligence avec laquelle les plaintes sont traitées reste un sujet de préoccupation particulier pour la Commissaire aux plaintes des forces armées, notamment dans les cas de brimades, de harcèlement et de discrimination. Le Ministère de la défense se félicite de ce rapport et examinera toutes les conclusions et recommandations qu'il contient avec les forces armées. Le Secrétaire d'État à la défense adressera à la Commissaire aux plaintes des forces armées une réponse officielle en temps voulu.

Le texte intégral du rapport est disponible sur le site Internet de la Commissaire aux plaintes des forces armées à l'adresse <http://armedforcescomplaints.independent.gov.uk/>.

Merci, Monsieur le Président.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.